

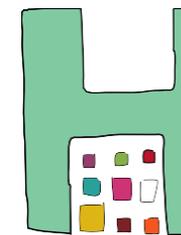
8^e PDALHPD

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

2025 / 2029

EQUIPE TECHNIQUE DU 17 JANVIER 2025

Archives Départementales



Mieux identifier les publics du 8^{ème} Plan en intégrant un élément de caractérisation économique

Cadre légal

Article L.301-1 II CCH :

« Toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de **l'inadaptation de ses ressources** ou de ses conditions d'existence, a droit à une aide de la collectivité pour accéder à un logement décent et indépendant ou s'y maintenir. »



Mieux identifier les publics du 8^{ème} Plan en intégrant un élément de caractérisation économique

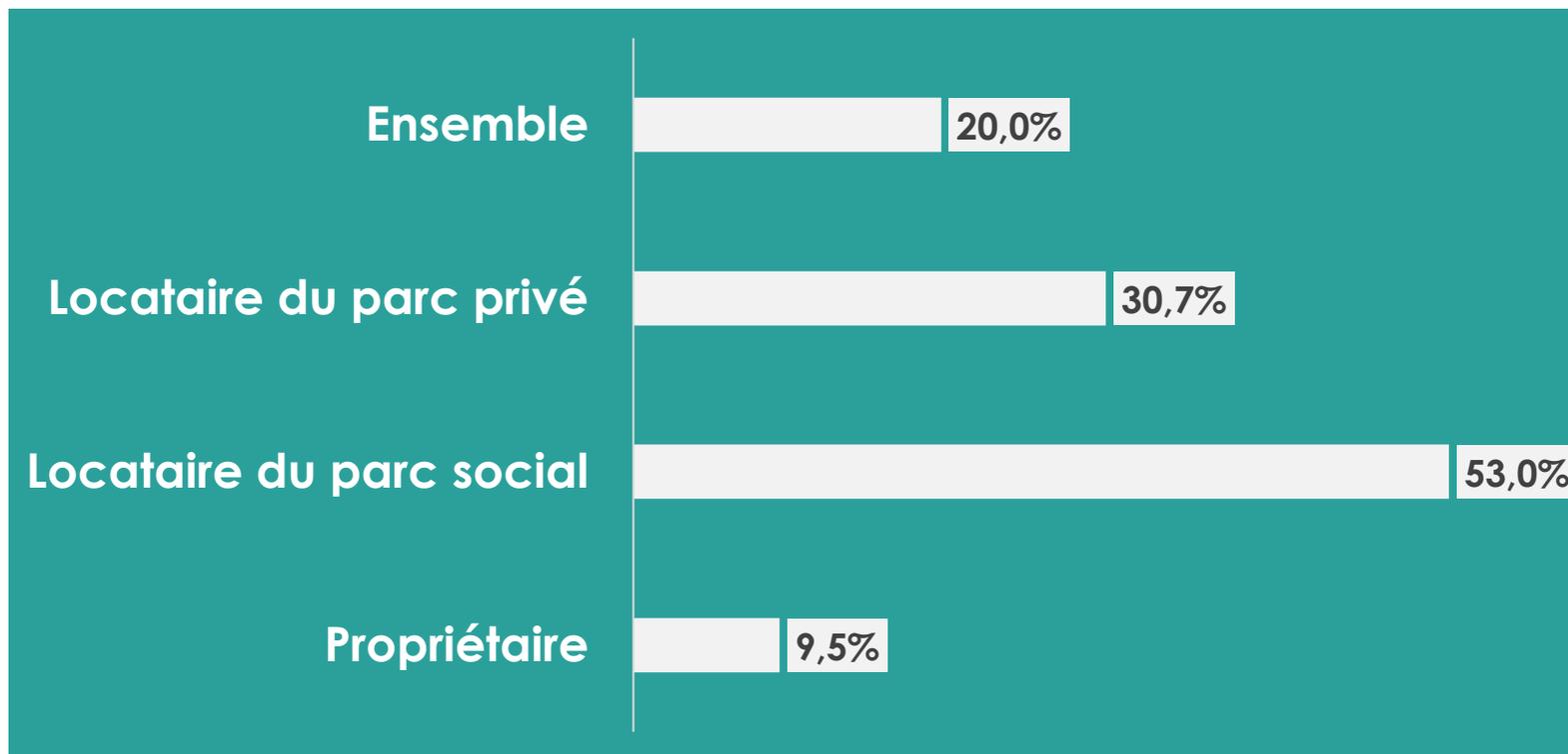
Indicateur proposé

1. Le taux de pauvreté dans le Gard en 2021 par statut d'occupation
- *Graphique*
2. Comparaison des taux d'éligibilité des ménages gardois PLUS / PLAI
et Seuil de pauvreté
- *Graphique*
3. Le seuil de pauvreté : un des facteurs d'identification des publics du 8^{ème}
PDALHPD
- *Capsule vidéo*



Mieux identifier les publics du 8^{ème} Plan en intégrant un élément de caractérisation économique

1. Le taux de pauvreté dans le Gard en 2021 par statut d'occupation



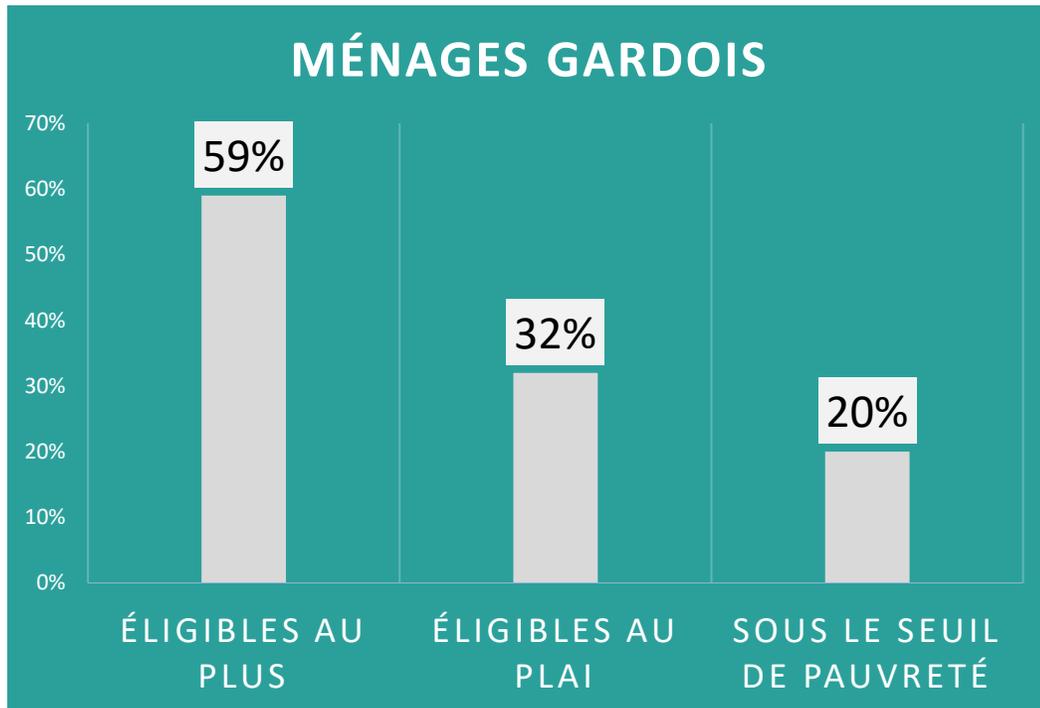
Le **taux de pauvreté** correspond à la part de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de 60% du niveau de vie médian de France métropolitaine.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal / Traitement Adil 30



Mieux identifier les publics du 8^{ème} Plan en intégrant un élément de caractérisation économique

2. Comparaison du % de ménages gardois éligibles aux PLUS / PLAI et ménages gardois sous le Seuil de pauvreté



Avertissement

Le seuil de pauvreté est calculé à partir du revenu disponible des ménages

= Revenus d'activité + Revenus du patrimoine + Prestations sociales (allocations familiales, APL, RSA, etc.) - Impôts directs
En revanche, les plafonds HLM se basent sur le revenu fiscal de référence (RFR) inscrit sur l'avis d'imposition de l'année N-2 (ou N-1 dans certains cas).

Le RFR inclut les revenus d'activité et de patrimoine imposables après abattements fiscaux spécifiques, mais il ne tient pas compte des prestations sociales, comme le RSA ou les APL, et ne déduit pas les impôts réellement payés.

En outre, la temporalité des ressources est différente.

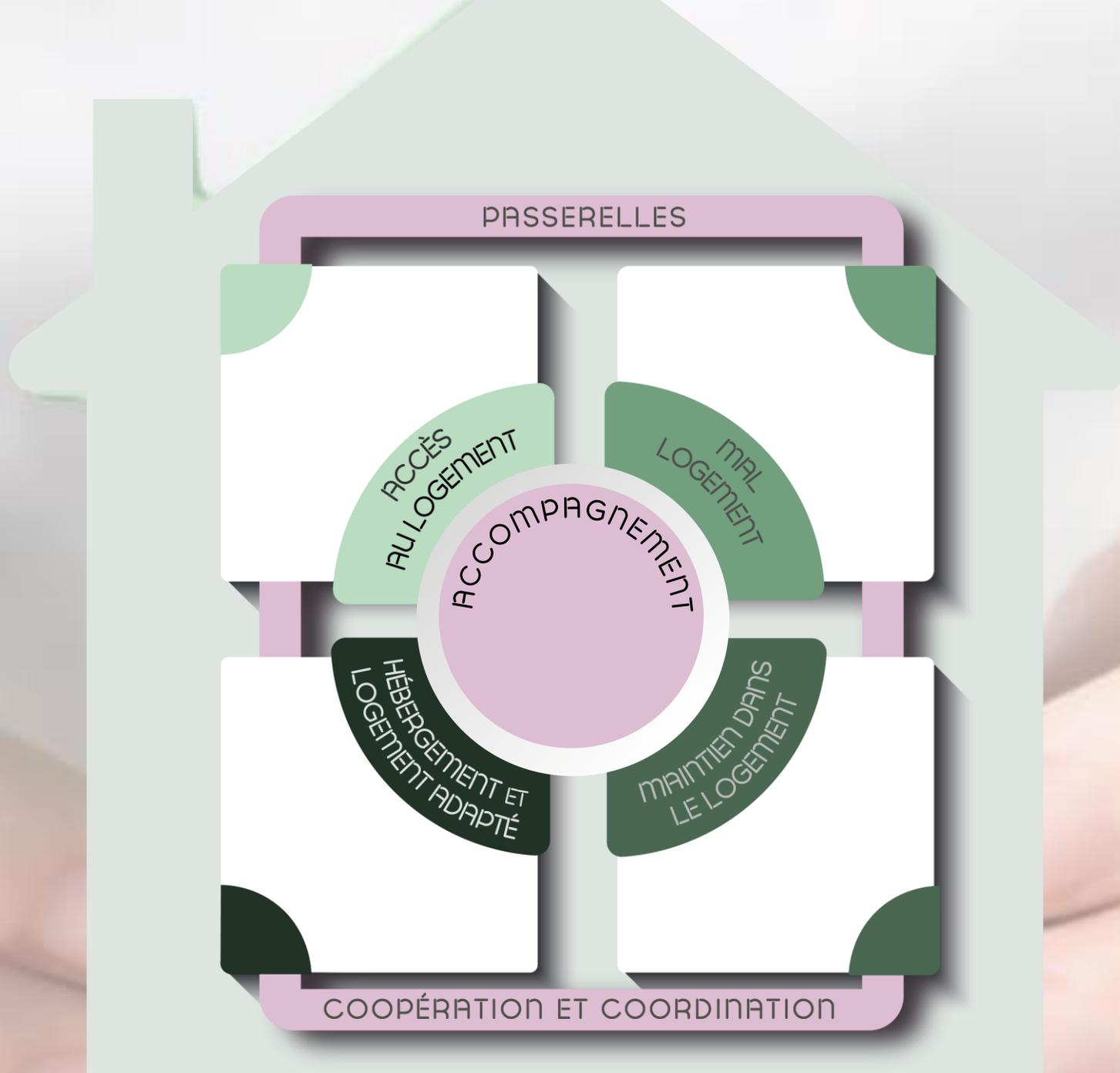
Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal / Filocom 2019/ Traitement Adil 30



Mieux identifier les publics du 8ème Plan en intégrant un élément de caractérisation économique

3. Le seuil de pauvreté :
un des facteurs d'identification des publics du 8^{ème} PDALHPD





I-Pour faciliter l'accès au logement

Action 1-1 : Développer une offre de logement social accessible aux publics du plan

Action 1-2 : Reloger les publics prioritaires dans le parc social y compris en favorisant les mutations inter-bailleurs au sein du parc

Action 1-3 : Capter des logements du parc privé pour y faire accéder les publics du plan

ACCÈS
AU LOGEMENT

II-Pour agir contre le mal logement

Action 2-1 : Promouvoir le logement décent
et lutter contre l'habitat indigne

Action 2-2 : Agir contre
la précarité énergétique

MAL-
LOGEMENT

III-Pour aider au maintien dans le logement

MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

Action 3-1 : Prévenir les impayés de loyer et de charges avant procédure d'expulsion (avant commandement de payer)

Action 3-2 : Prévenir l'expulsion locative (lorsqu'une procédure est engagée pour impayé de loyer)

IV-Pour assurer l'hébergement et faciliter l'accès au logement accompagné

Action 4-1 : Accueillir et orienter les publics en besoin d'hébergement ou de logement accompagné

Action 4-2 : Soutenir une offre d'hébergement et de logement accompagné dans la dynamique du Logement d'abord

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ ET
HÉBERGEMENT

V-Pour accompagner les publics du Plan

ACCOMPAGNEMENT

Action 5-1 : Mobiliser toutes les modalités
d'accompagnement social adaptées
aux situations des publics du plan

Action 5-2 : Soutenir financièrement
les ménages dans le cadre du Fonds de
Solidarité pour le Logement

VI - Pour améliorer la coopération et la coordination des acteurs

Mobiliser
les intercommunalités

Intégrer
les problématiques
de Santé Mentale

Suivre
le déploiement des outils numériques
dédiés aux actions du Plan

Action 1-1 : Développer une offre de logement social accessible aux publics du plan

Action 1-2 : Reloger les publics prioritaires dans le parc social y compris en favorisant les mutations inter-bailleurs au sein du parc

Action 1-3 : Capter des logements du parc privé y faire accéder les publics du plan

Action 5-1 : Mobiliser toutes les modalités d'accompagnement social adaptées aux situations des publics du plan

Action 5-2 : Soutenir financièrement les ménages dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement

Action 4-1 : Accueillir et orienter les publics en besoin d'hébergement ou de logement accompagné

Action 4-2 : Soutenir une offre d'hébergement et de logement accompagné dans la dynamique du Logement d'abord

Mobiliser les intercommunalités

Intégrer les problématiques de Santé Mentale

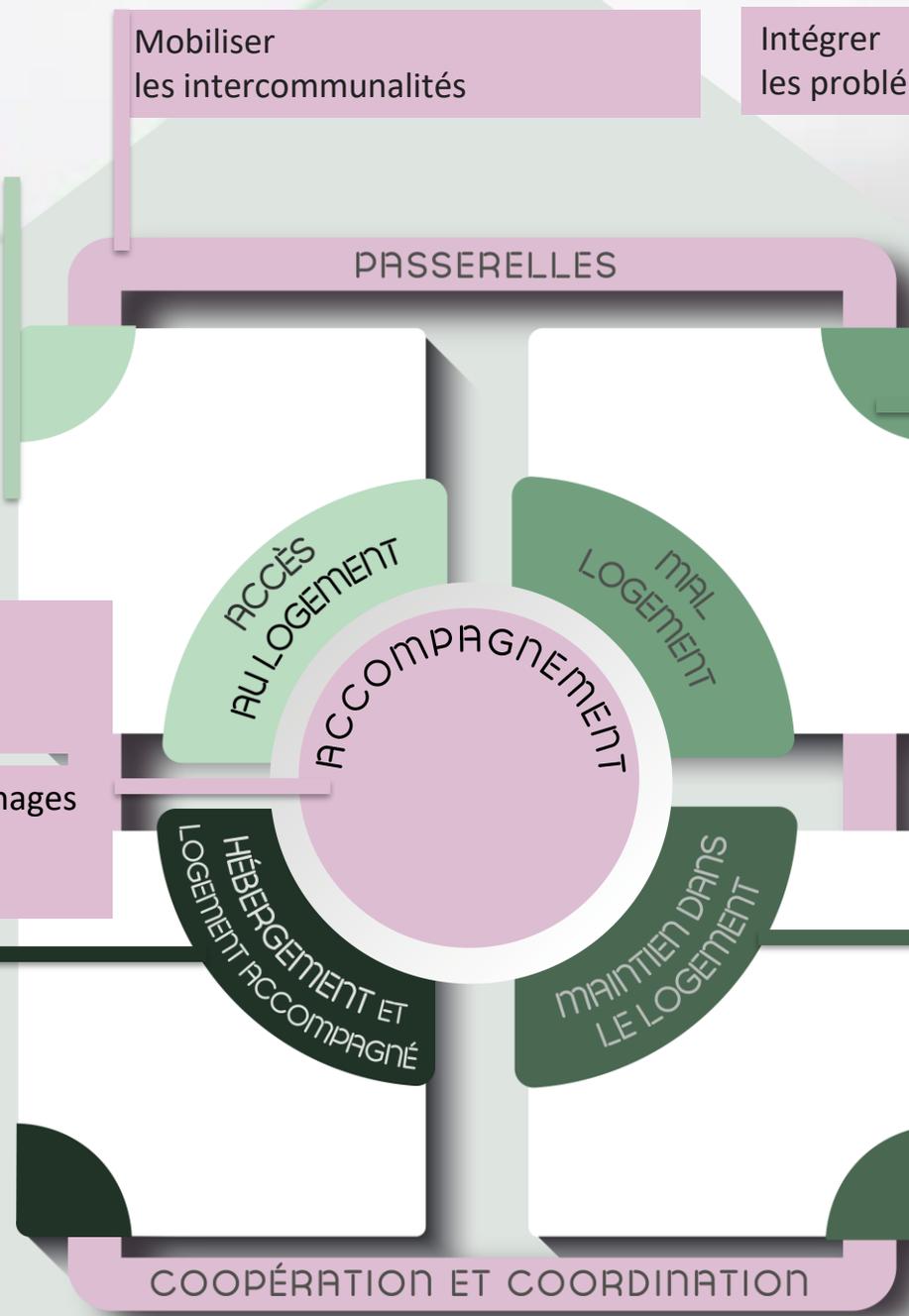
Suivre le déploiement des outils numériques dédiés aux actions du Plan

Action 2-1 : Promouvoir le logement décent et lutter contre l'habitat indigne

Action 2-2 : Agir contre la précarité énergétique

Action 3-1 : Prévenir les impayés de loyer et de charges avant procédure d'expulsion (avant commandement de payer)

Action 3-2 : Prévenir l'expulsion locative (lorsqu'une procédure est engagée pour impayé de loyer)



COOPÉRATION ET COORDINATION

PASSERELLES

Reloger les publics prioritaires dans le parc social y compris en favorisant les mutations inter-bailleurs au sein du parc

Indicateurs retenus

1. L'offre de logements sociaux publics en 2023 en fonction de la catégorie de financement de l'opération
– *Graphique*
2. Les demandes, attributions et tensions dans le parc social pour l'ensemble des demandes et les demandes de mutation de 2013 à 2023 dans le Gard
– *Graphiques*
3. La tension dans le parc social en 2023 pour l'ensemble des demandes et les demandes de mutation par EPCI du Gard
- *Cartographie*

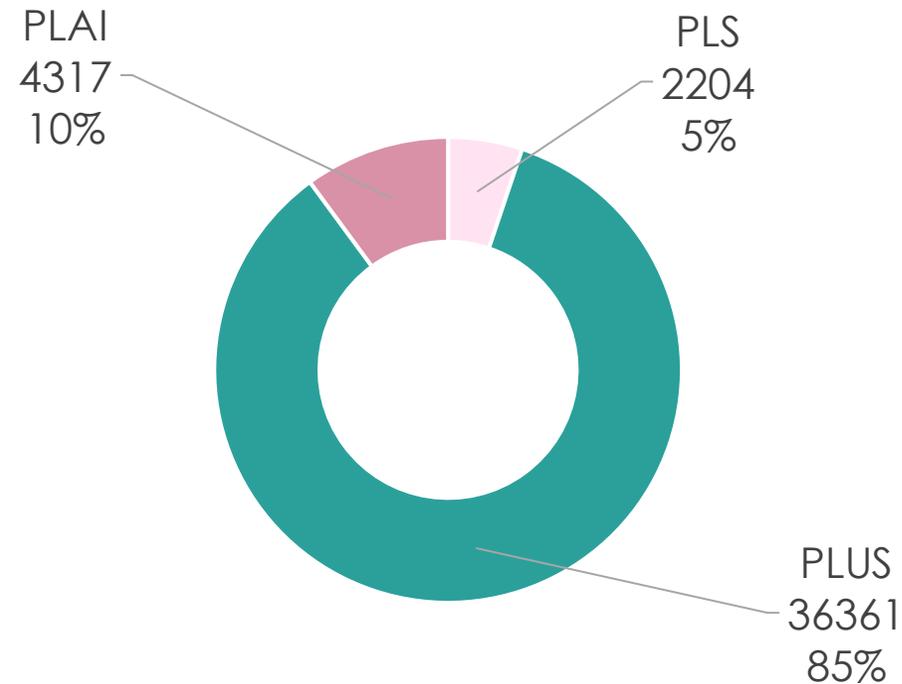


Reloger les publics prioritaires dans le parc social y compris en favorisant les mutations inter-bailleurs au sein du parc

1. L'offre de logements sociaux publics en 2023 en fonction de la catégorie de financement de l'opération

Pour info, le tableau de correspondance

Financement initial de l'opération	Plafond de ressources Logement Conventionné
A partir de 1977	
PLA d'intégration	PLAI
PLA Loyer Minoré / PLA Très Social / PLA Insertion	PLAI
PLA ordinaire	PLUS
PLUS	PLUS
PLS/PPLS/PCLS/PLA CFF	PLS
PAP locatif	PLS
PLI	PLI
PCL	PLS
Autre financement	PLUS
Avant 1977	
HBM	PLUS
PLR/PSR	PLUS
HLM/O	PLUS
ILM	PLUS
ILN	PLUS
Prêts spéciaux du CFF	PLUS
Autre financement	PLUS



Source : RPLS 2023 / Traitement Adil 30

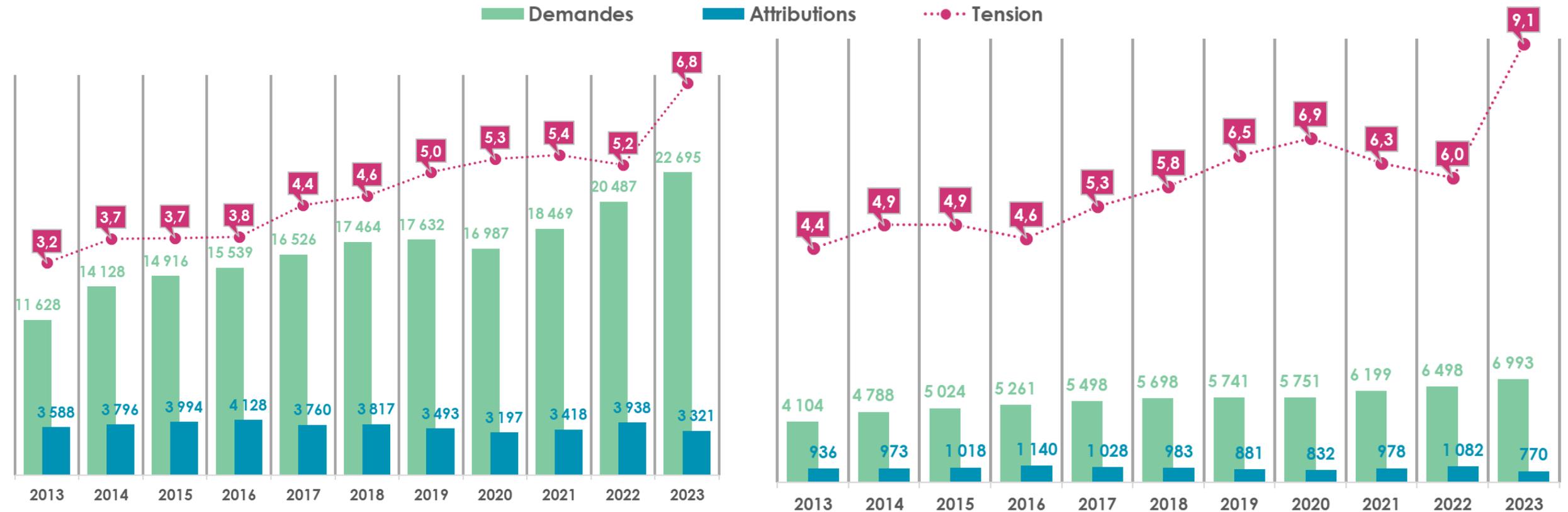


Reloger les publics prioritaires dans le parc social y compris en favorisant les mutations inter-bailleurs au sein du parc

2. Les demandes, attributions et tensions dans le parc social pour l'ensemble des demandes et pour les demandes de mutation de 2013 à 2023 dans le Gard.

- Ensemble des demandes

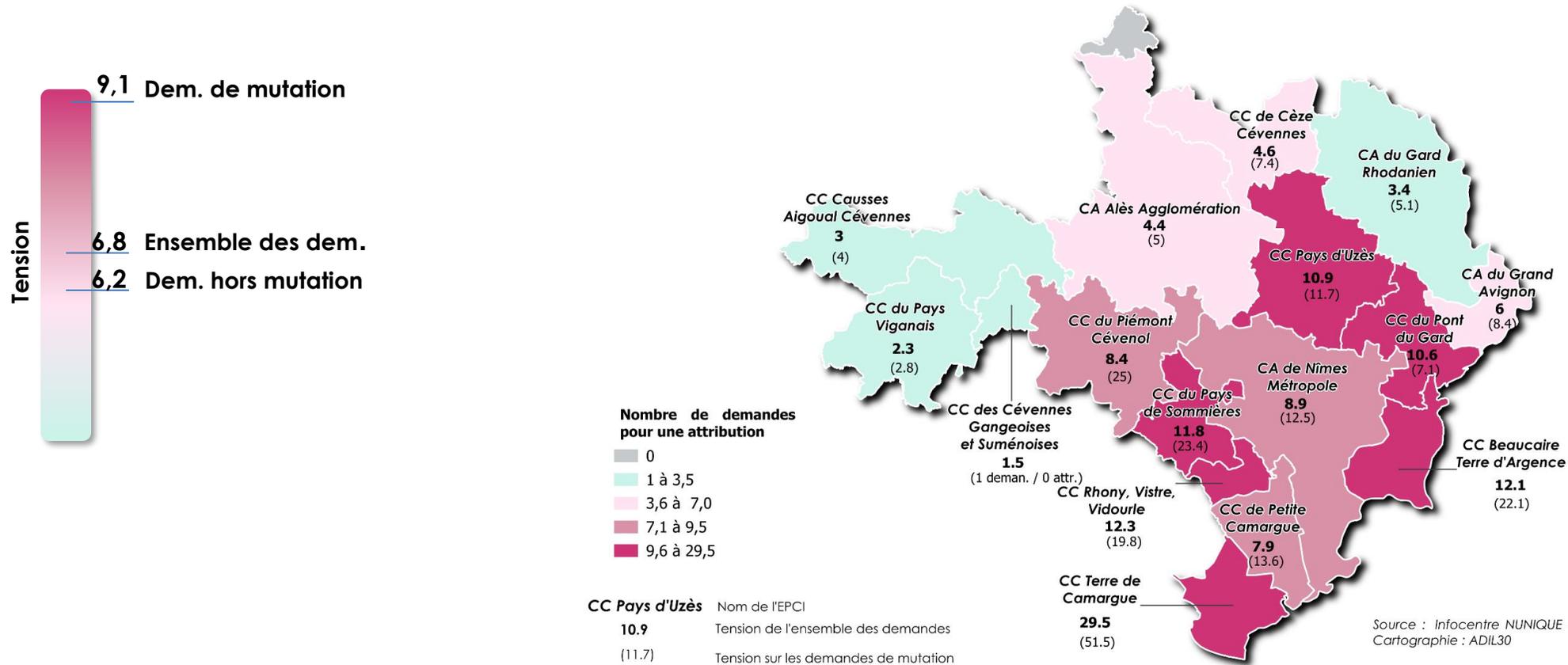
- Demandes de mutation



Source : Infocentre Nunique, 2013 à 2023 / Traitement Adil 30

Reloger les publics prioritaires dans le parc social y compris en favorisant les mutations inter-bailleurs au sein du parc

3. La tension dans le parc social en 2023 pour l'ensemble des demandes et les demandes de mutation par EPCI du Gard



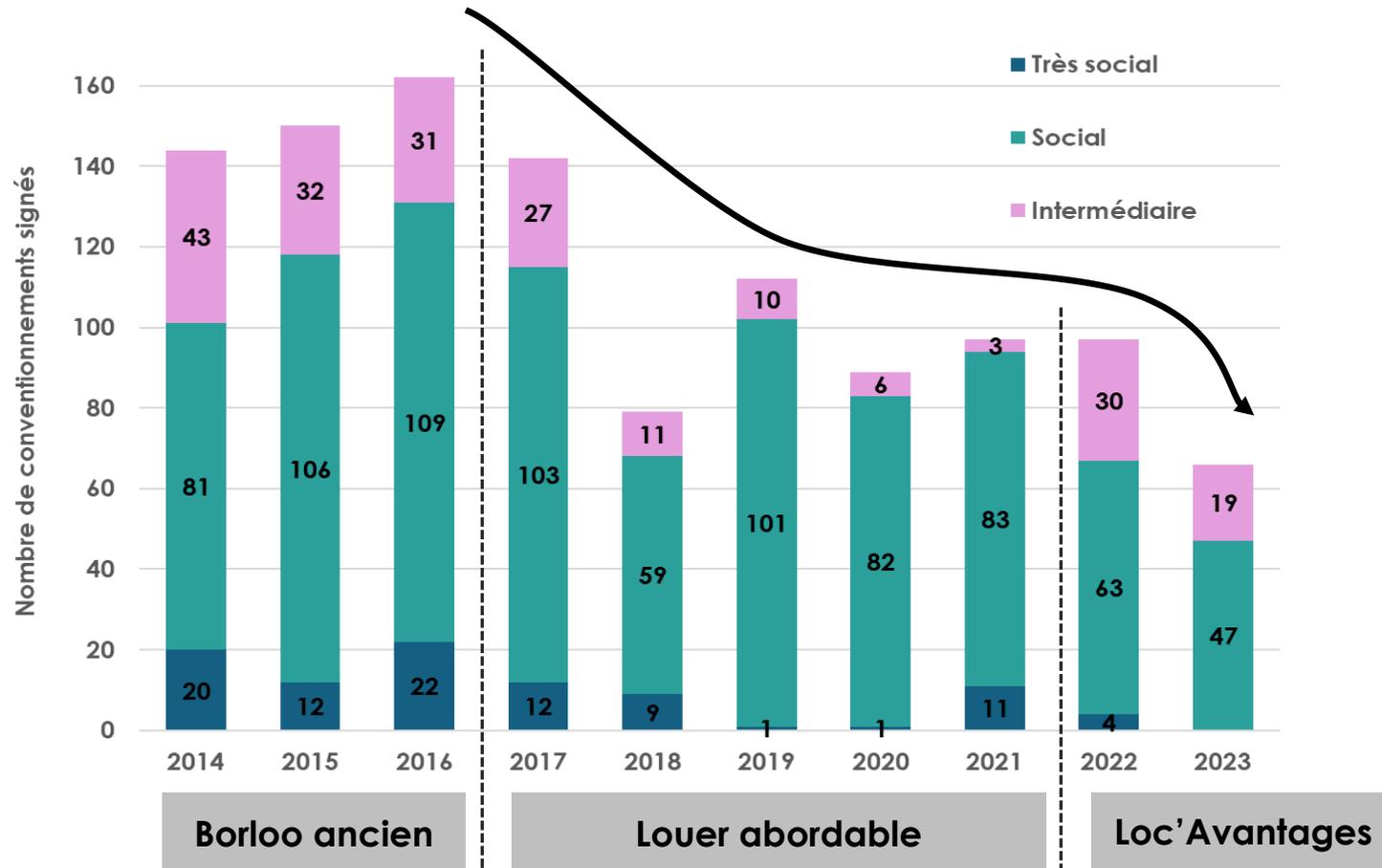
Indicateurs retenus

1. Les logements conventionnés ANAH signés dans le Gard de 2014 à 2023
– *Graphique*
2. Les logements conventionnés ANAH actifs au 1^{er} mars 2024 dans le Gard par niveaux de loyers
- *Graphique*



Capter des logements pour y faire accéder les publics du plan

1. Les logements conventionnés ANAH signés dans le Gard de 2014 à 2023

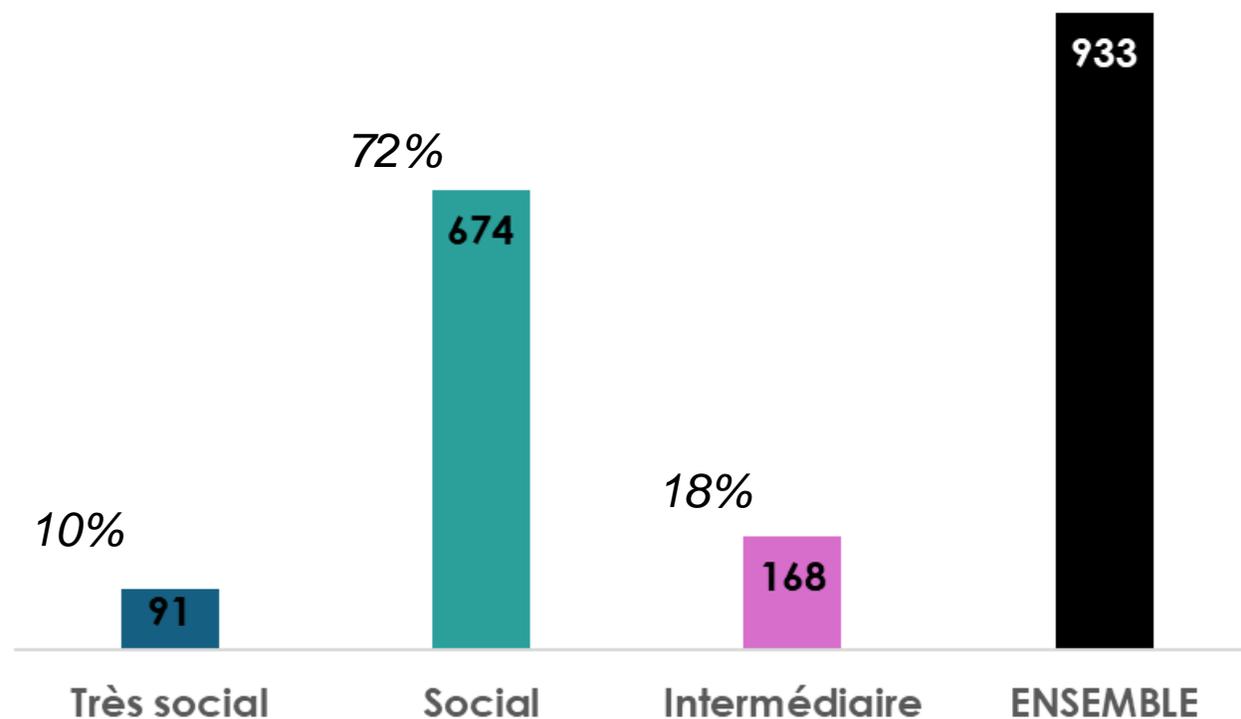


Sources : Infocentre ANAH / DDTM30/ Traitement Adil 30



Capter des logements pour y faire accéder les publics du plan

2. Les logements conventionnés ANAH actifs au 1^{er} mars 2024 dans le Gard par niveaux de loyers



Sources : Infocentre ANAH / DDTM30/ Traitement Adil 30



Indicateur retenu

1. Les dispositifs actifs dans le Gard - Cartographie

Permis de louer



Actif

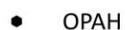
Dispositifs publics d'intervention



Petites villes de demain



ORT

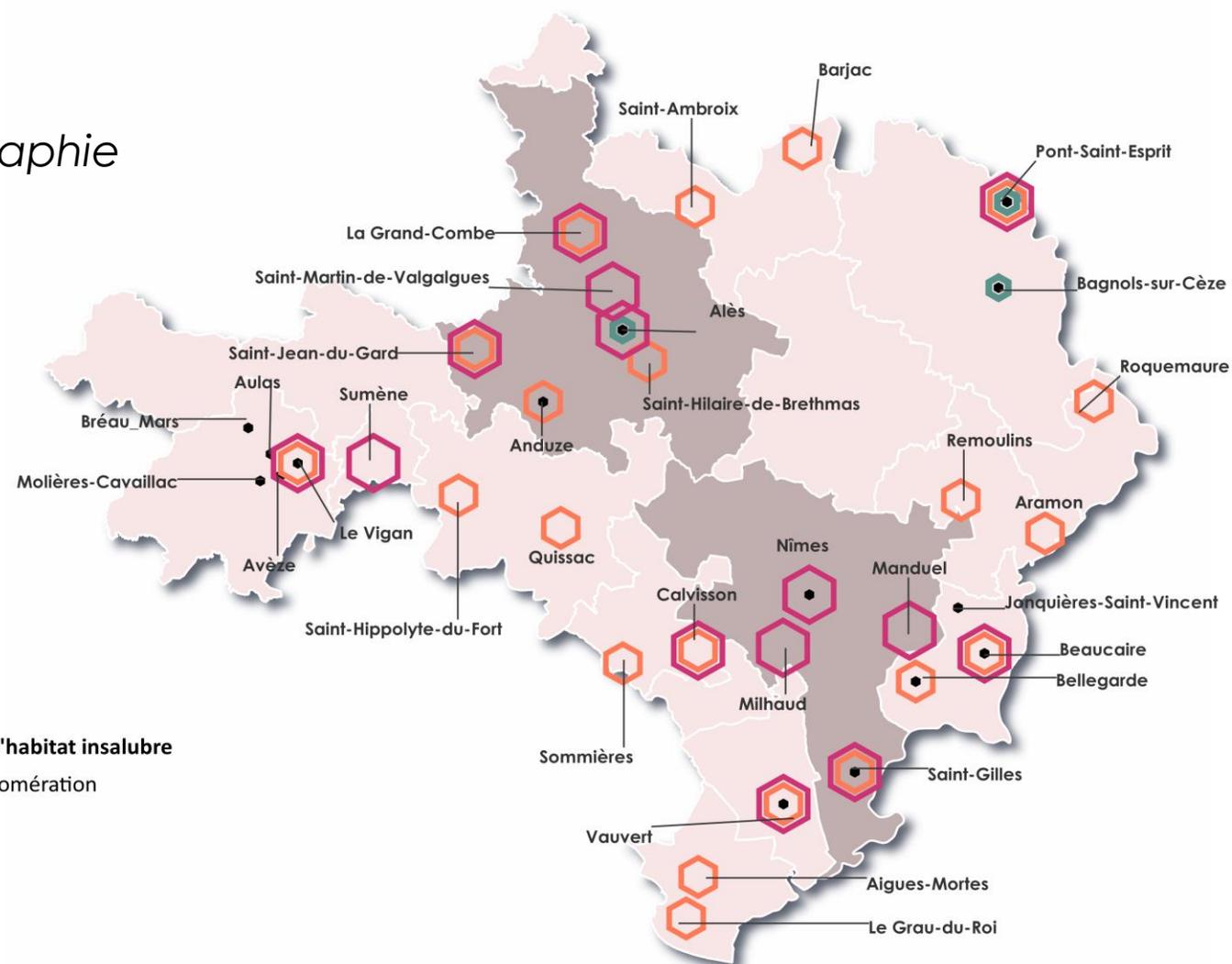


OPAH

PIG Habiter mieux et Lutte contre l'habitat insalubre

Nîmes Métropole et Alès Agglomération

Conseil Départemental



Prévenir l'expulsion locative (lorsqu'une procédure d'expulsion a été engagée pour impayé de loyer)

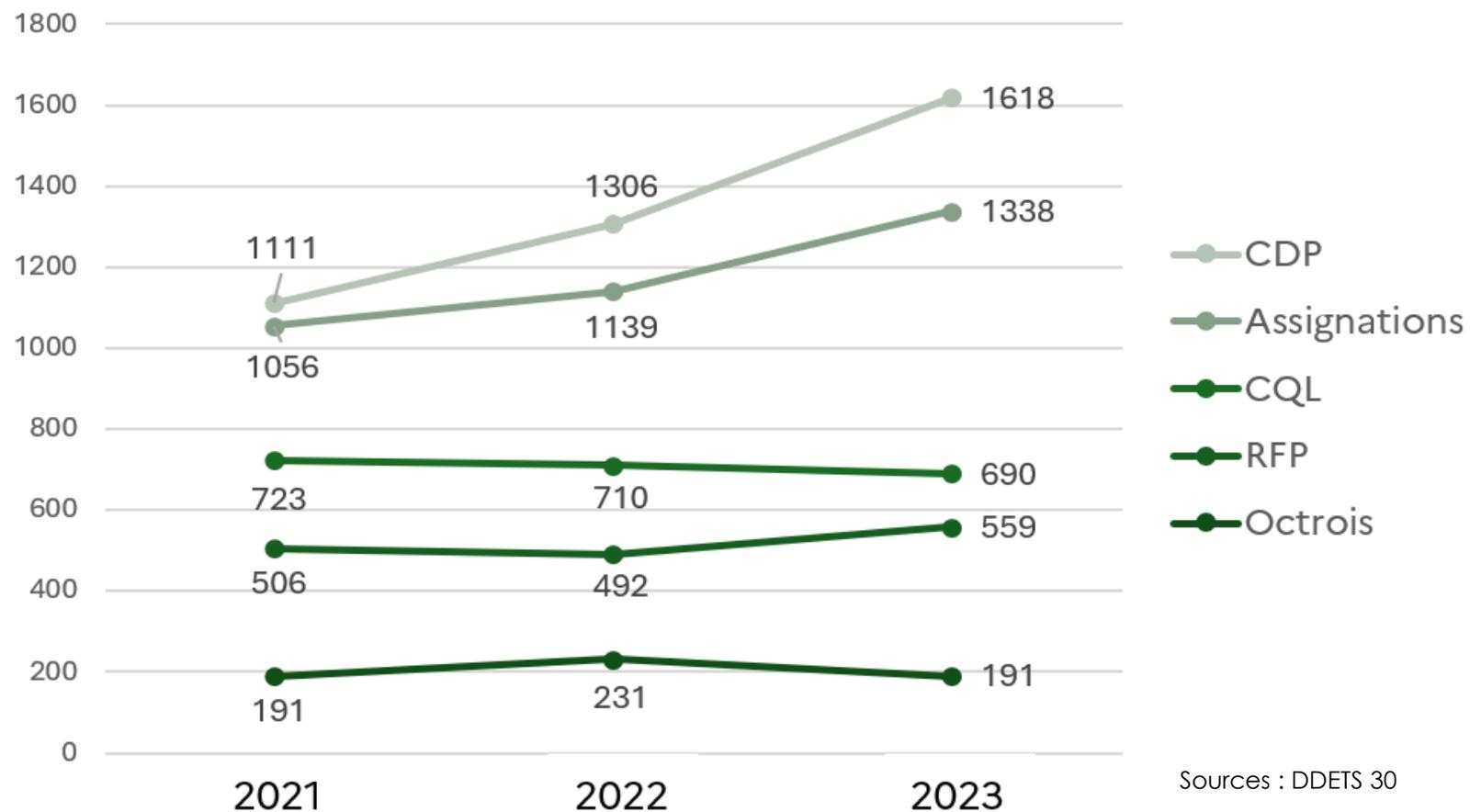
Indicateur retenu

1. Evolution des expulsions selon le stade de procédure.



Prévenir l'expulsion locative (lorsqu'une procédure d'expulsion a été engagée pour impayé de loyer)

Évolution des expulsions locatives selon le stade de procédure



Sources : DDETS 30



Soutenir l'offre d'hébergement et de logement accompagné dans la dynamique du « Logement d'abord »

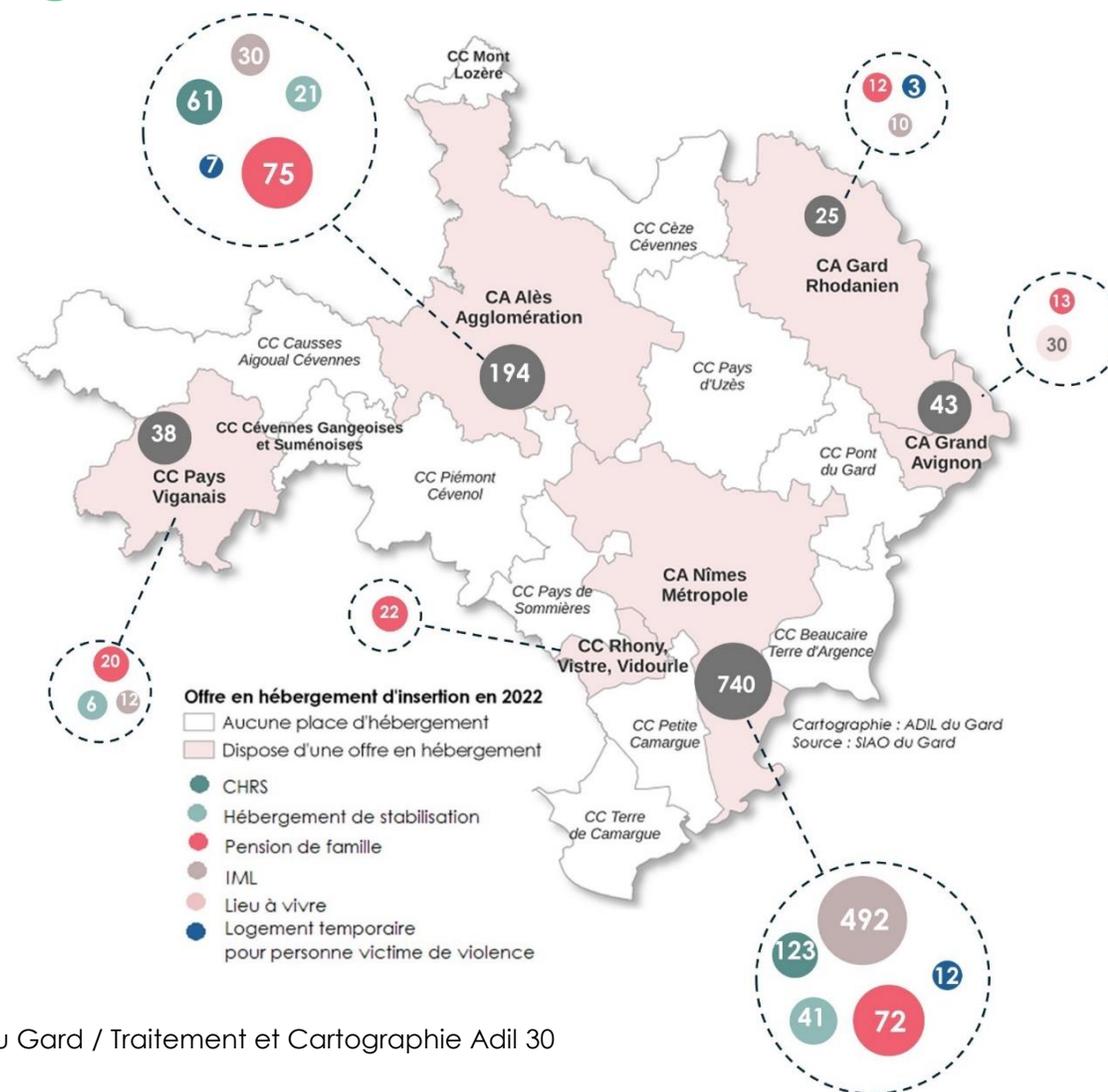
Indicateur retenu

1. Recensement des places d'hébergement et de logements accompagnés dans le Gard en 2022 (hors place d'hébergement d'urgence) - *Cartographie*



Soutenir l'offre d'hébergement et de logement accompagné dans la dynamique du « Logement d'abord »

1. Recensement des places d'hébergement et de logements accompagnés dans le Gard en 2022 (hors place d'hébergement d'urgence)



Sources : SIAO du Gard / Traitement et Cartographie Adil 30



8^e PDALHPD

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION
POUR LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT
DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

2025 / 2029

